

Communiqué de l'Archevêché

Après avoir pris un long temps de réflexion et de discernement, les carmélites de Douai se sont réunies en chapitre. Elles ont pris la décision de quitter leur monastère de la rue de l'Arbre Sec devenu trop grand pour elle, afin de continuer leur vie communautaire de prière dans un lieu plus adapté à leur nombre et à leurs forces.

Elles m'ont confié leur grand attachement au diocèse de Cambrai ; elles désirent y rester ensemble.

Au cours de l'année prochaine, la communauté des carmélites de Douai sera transférée à Saint Amand dans une partie des bâtiments des Sœurs Hospitalières du Sacré Cœur de Jésus.

A leur demande, et afin qu'elles puissent vivre paisiblement la période délicate qui s'ouvre, j'ai veillé comme Archevêque à ce qu'elles soient assistées pour toutes les questions juridiques et administratives par Maître Eric Allard, président de l'Association propriétaire de leur monastère, et la Fondation des Monastères (83/85, rue Dutot – 75015 Paris) seuls habilités à répondre à toutes ces questions.

✠ François Garnier
Archevêque de Cambrai.

Le 24 JUIN 2014
en la fête de Saint Jean-Baptiste